



TARIFICATION DU SERVICE PERISCOLAIRE /DES CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS ET VACANCES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2018

Les tarifs applicables au centre de loisirs et service périscolaire sont fixés par la délibération du 22 mai 2018.

1. SERVICE PERISCOLAIRE

Prix en €/ enfant	QF 1	QF 2	HORS QF
Matin : tarification unique de 7h30 à 8h30	1.25	1.5	2
Midi : repas + temps d'activités de 11h30 à 13h30	5.25	5.50	6
Soir : tarif à l'heure de 16h30 à 17h30 et 17h30 à 18h30	1.25	1.5	2

2. CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS ET VACANCES

	Mercredis	Vacances
Périodes d'accueil	Tous les mercredis en période scolaire	La 1 ^{ère} semaine de chaque période de petites vacances sauf Noël ; 3 à 4 semaines en juillet après la fin des classes
Plages d'accueil	Matin : 7h30-11h30 Repas : 11h30-13h30	Matin: 8h-11h30 Repas: 11h30-13h30 Après-midi: 13h30-17h30
Choix de l'accueil au moment des inscriptions (définitif)	Matin uniquement ou matin +repas	Matin ou après-midi avec ou sans repas, journée avec ou sans repas
Inscription	Annuelle valable pour tous les mercredis hors vacances*	A chaque campagne d'inscription clôturée 1 semaine avant le démarrage du centre de loisirs
Principe de facturation	Sur la base des inscriptions, que l'enfant ait été ou non présent	Sur la base des inscriptions, que l'enfant ait été ou non présent
Périodicité de la facturation	Mensuelle	Après chaque centre de loisirs

*Avec une possibilité d'entrée/ sortie trimestrielle :

-1^{er} trimestre de septembre à décembre figé à la rentrée,

-2^{ème} trimestre de janvier à mars, figé au 15 décembre,

-3^{ème} trimestre d'avril à début juillet, figé au 15 mars.

Grille tarifaire des centres de loisirs des mercredis et vacances :

Prix en €/enfant	QF 1	QF 2	HORS QF	EXTERIEUR
½ journée sans repas	3	3.5	5	6
½ journée avec repas	7	7.5	11	12
Journée sans repas	6	7	10	12
Journée avec repas	10	10.5	12.5	14
Coût supplémentaire par sortie	8	8	10	10